musée Promenade

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

pour le MUSEE-PROMENADE

MARLY LE ROI / LOUVECIENNES

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 6 FÉVRIER 2017

PRESENTS

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, PRESIDENT Laurent FAULLIMMEL, DELEGUE TITULAIRE Philippe DELARUE, VICE-PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, VICE-PRESIDENT

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES	Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
Délégués présents	:	5
Délégués comptant pour le vote	:	5

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2017

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance à 19h30.

Monsieur Faullimmel est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du comité du 19 décembre 2016
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Protection fonctionnelle et juridique : prise en charge des frais d'avocat
- Renouvellement de partenariat avec la société France Billet
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2016

Monsieur Saillard fait remarquer qu'un procès-verbal de comité syndical est public et se doit de rendre compte de l'exactitude des propos de tous les débats.

De même, un Comité syndical, au même titre qu'un conseil municipal, doit pouvoir accueillir du public qui ne participe pas aux débats.

Il précise que, pour un Conseil d'administration, les personnes qui siègent sont appelées administrateurs et pour un Comité, ce sont des délégués syndicaux. Il précise qu'il faut voter à huis clos s'il est souhaité que le débat se déroule sans public.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente le rapport.

Madame Chopin signale que la modification de la Régie d'avance des petites dépenses a permis au Syndicat d'acheter la vignette Crit'air et précise que le montant de l'avance au régisseur d'un montant de 1 500 euros n'a pas été modifiée.

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité syndical prend acte, à l'unanimité, des décisions du Président.

PROTECTION FONCTIONNELLE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'AVOCAT

Le Président présente le rapport et rappelle qu'un agent du musée a donné une « tapette » sur la tête d'un enfant très turbulent dans le musée.
S'en était suivie la mise en cause de la responsabilité juridique de cet agent, ayant abouti par une relaxe et un simple rappel à l'ordre administratif, décidé collectivement.
Il mentionne qu'il a constaté à cette occasion l'importance d'avoir une couverture juridique.

Madame Chopin et **Monsieur Saillard** précisent que cette délibération permet de rembourser à cet agent l'intégralité des frais d'avocat, qui s'élèvent à 700 euros.

Monsieur Saillard signale que cela représente un geste fort en direction de l'agent.

Monsieur Saillard explique que cette délibération donne un cadre général stipulant qu'il est possible de rembourser des frais.

La protection fonctionnelle précise ce que doit une collectivité à ses agents. Il ajoute que le pouvoir exécutif a la possibilité de l'accepter ou de la refuser, s'il estime qu'il y a eu faute de la part de l'agent. Si l'agent n'est pas d'accord, il peut attaquer la décision au tribunal.

Sans observation, la protection fonctionnelle (prise en charge des frais d'avocat) est approuvée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCE BILLET

Monsieur Saillard présente le rapport.

Madame Chopin indique que ce partenariat n'est pas nouveau, mais note que ce point n'avait pas été mis en délibération par le passé. Or, dès que survient une modification de tarifs, celle-ci doit obligatoirement être présentée sous la forme d'une délibération au Comité.

Madame Picon demande si la commission de la Fnac représente bien 10 % du prix de vente. Elle ne comprend pas pourquoi un tel écart existe entre le prix hors commission et le prix sur place. Le prix hors commission plus la commission réseau n'équivaut pas au prix sur place.

Madame Picon demande si une erreur ne s'est pas glissée dans l'annexe au rapport concernant les tarifs.

Monsieur Saillard indique que tous les tarifs seront vérifiés.

Sans autre observation, le renouvellement de partenariat avec la société France Billet est approuvé à l'unanimité, sous réserve de vérification des chiffres.

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Le planning des travaux</u>

Monsieur Saillard indique que les événements ont évolué depuis l'envoi du document reprenant les plannings.
Il signale que ce planning représente une tentative de coller à la réalité, mais il ne s'agit pas d'inciter à prendre une décision dans un sens ou un autre.
Il explique que la différence tient au fait que le Syndicat a continué à négocier avec la SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien). Une dizaine de jours plus tôt, la SEOP a répondu qu'elle n'était pas opposée à l'idée de verser une somme pour solde de tout compte au Syndicat. Il rappelle que, jusqu'à présent, la SEOP désirait payer les travaux et l'entreprise. L'ancien planning proposé comportait deux marchés : le premier, portant sur la rénovation, était noué avec les entreprises qui voulaient être payées directement. Le deuxième marché portait sur les améliorations.
Il mentionne que cette solution autour de deux marchés comportait deux inconvénients : d'une part, un allongement des délais et d'autre part, le fait que certains travaux risquaient d'être repris au même endroit avec un second marché.
Le fait de ne constituer qu'un marché permet de gagner du temps. En revanche, il avertit que, lorsqu'une somme sera arrêtée, il n'y aura plus d'avenant possible.

Monsieur Delarue note l'avantage d'un seul marché au lieu des deux initialement prévus.

Monsieur Saillard précise que l'autre avantage réside dans le fait que les travaux ne seront pas réalisés deux fois au même endroit.

Selon lui, il n'y a pas de vice caché ; les experts ont travaillé sur le devis pendant plus d'un mois et les assureurs ont tout étudié. L'ensemble du devis, qui se monte à 130 000 €, a été travaillé avec les experts des deux assurances.
Il indique qu'il y aura peut-être 2 000 euros d'écart, sachant que les travaux réalisés ne correspondront éventuellement pas exactement à ceux figurant dans le devis.
Il indique qu'une somme sera dédiée aux travaux. Une autre concerne les achats de mobilier et petit matériel sous forme de forfait. Une somme est dédiée aux pertes de recettes et une autre aux personnels qui ont continué à travailler avant la réorganisation. Un accord a été passé pour les travaux et, concernant les trois autres sommes, les documents seront envoyés sous peu. Il mentionne à ce sujet que les trois autres sommes n'entrent pas dans le débat aujourd'hui. Le Syndicat est appelé à accepter ou non les montants proposés.
Pour Monsieur Saillard, le passage d'un unique marché de travaux est la meilleure solution d'une part en raison du gain de temps et, d'autre part, en raison de la capacité d'intégrer les travaux dans le cadre d'un dispositif plus grand. Il ajoute que le Syndicat dispose ainsi d'une certaine liberté et pourra gagner du temps par rapport aux délais prévus initialement.
Il informe que deux modifications ont été opérées par rapport au planning qu'il avait envoyé aux membres du Comité : la première, validée lors de la séance précédente, concerne l'étude de la RMN (Réunion des Musées Nationaux) pour travailler de concert avec des spécialistes qui aident à définir la direction que souhaite prendre le Syndicat. La deuxième modification concerne l'exposition LEGO prévue le 15 octobre. Il rappelle qu'un accord a été passé à ce sujet.
Il explique les diverses étapes : la rédaction du cahier des charges avec la définition des besoins, la réception des offres, l'ouverture des offres à analyser, la présentation des offres au Comité, la signature des pièces après validation, l'envoi au contrôle de légalité, le retour, l'accord avec l'entreprise.
Monsieur Saillard fait observer que, dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation, les offres seront à négocier. Par conséquent, un délai de près de deux mois est à prévoir entre le lancement de la publicité et la passation du marché. Il ajoute que pendant la phase de publicité, qui dure entre trois semaines et un mois, rien ne se passe.
Il souligne que ce délai de deux mois n'est pas exagéré et, en cas d'appel d'offres, le délai est de trois mois avec 42 jours de publicité. Il ajoute qu'il faut aussi prévoir un passage devant la commission d'appel d'offres et que cinq jours francs sont nécessaires pour la réunir.
Il indique que viennent ensuite la phase de préparation de chantier, puis les travaux.
En ce qui concerne les travaux, il précise que trois mois sont prévus au planning, mais que la durée peut être plus ou moins longue. Sur les sommes engagées, hormis celle de 130 000 euros de travaux prévue, il imagine que l'amélioration, qui touchera tous les étages, représentera environ 200 000 euros. Il annonce que trois mois ne serait pas un délai aberrant en termes de durée de travaux.
Selon lui, si ce planning « réaliste » est suivi, les travaux se termineront avec le rapatriement des collections, leur nettoyage et leur installation, phase qui durera entre trois semaines et un mois.

Il conclut en indiquant que ce calendrier mènerait le Syndicat au 31 décembre. Par ailleurs, Madame Brandenburg, qui est en charge des services techniques, a rappelé que très peu d'entreprises travaillent au mois d'août et que l'expérience lui a montré que, même lorsque les entreprises travaillent au mois d'août, elles le font avec une demi-équipe, l'autre moitié des ouvriers étant en vacances.

Monsieur Saillard montre un planning qui, sans être très optimiste dans le timing, inclut : stratégie, rédaction du cahier des charges, publicité et délais de réponse, négociation et analyses, préparation du chantier.
Il note que la phase de publicité peut être ramenée à trois semaines au lieu d'un mois. Il fait remarquer que, sur un marché de travaux s'élevant à 300 000 euros cela est envisageable, même si c'est un peu court. La phase de négociation et d'analyse peut être ramenée à 15 jours. Il avertit toutefois que, pour tenir les délais, les services devront travailler à marche forcée.

Il explique que si la première option avait été choisie – la SEOP paye –, alors le montant total du devis aurait dû être exact. Ce n'est pas le cas si la SEOP verse l'argent au Syndicat. Ce dernier notera tous les travaux nécessaires puis, en fonction de l'étude de la RMN, il définira ses besoins exacts. Il indique que certains travaux seront sans doute retirés du devis et d'autres ajoutés.
Il informe que l'étape suivante sera celle de la rédaction d'un nouveau cahier des charges. Pour ce faire, l'AMO, Monsieur Mancier, collectera toutes les informations, celles figurant dans l'étude et celles incluses dans le devis, et fera sa propre analyse en fonction du bâtiment puis la présentera avec des estimations.
Le Comité validera ou pas ces chiffres, ajoutera ou enlèvera des éléments, selon ses souhaits. Il avertit que Monsieur Mancier réalisera peut-être jusqu'à trois versions différentes en fonction des souhaits du Comité. Ensuite, le cahier des charges sera définitif.
Il spécifie que c'est pour ces raisons que sont inscrites trois semaines au planning. Il fait observer que ce temps est très court et Monsieur Mancier sera contraint de travailler à marche forcée.

Monsieur Delarue en déduit que l'ouverture n'aura lieu qu'en novembre ou décembre.

Monsieur Faullimmel mentionne que sera étudié le gain possible sur la partie travaux. Il demande à Monsieur Saillard son sentiment quant à la partie étude RMN et se demande si un délai de compression est probable.

Monsieur Saillard répond que les consultants seront au nombre de quatre. Il se dit convaincu qu'après huit semaines, le dossier se retrouvera à l'étape de validation du comité de pilotage. Il sera possible de distinguer une tendance concernant les travaux nécessaires au bout de six semaines.

Madame Picon souligne que les différentes parties prenantes auront leur mot à dire. Les consultants discuteront avec le Syndicat et il se peut qu'ils n'abondent pas toujours dans le sens du Syndicat. Ce dernier devra également consulter les Amis du Musée et le comité scientifique.

Monsieur Saillard répète que, selon lui, le Syndicat pourra commencer un travail sur les évolutions au bout de six semaines.

Madame Picon signale que le Syndicat risque d'être un plus grand facteur de retard.

Monsieur Saillard attire l'attention sur le fait que le planning a uniquement une valeur indicative pour le Syndicat et n'a aucune valeur légale.
Il souhaite que les membres du Comité entendent que le planning est déjà tendu. Les acteurs du dossier seront même contraints d'avancer à marche forcée sur certains points.

- <u>L'exposition LEGO</u>

Monsieur Perrault en déduit que cette étape les mène vers la mi-novembre, mais mentionne que s'ensuit l'exposition LEGO, entre autres.

Le Président signale que le débat fondamental se résume à la question suivante : le Syndicat souhaite-t-il rouvrir avec tous les aménagements terminés et montrer un nouveau visage pour l'exposition LEGO ou se laisse-t-il engluer par la contrainte des travaux ? Il mentionne qu'il ne prend pas en compte la question du financement qui constitue un débat supplémentaire.

Monsieur Saillard estime que poser la question du budget pourrait aider à la décision, tout comme le fait de faire un point de situation sur l'exposition LEGO.

Monsieur Perrault juge qu'étudier tous les éléments étape par étape aidera à la décision. Il rappelle qu'il avait été négocié que l'exposition LEGO se déroulerait entre le 15 octobre et le 15 janvier. Il mentionne une réunion le 3 février en présence de Madame Thieyre, Madame Chopin et Monsieur Jousse. Les personnes travaillant sur

l'exposition ont accepté de repousser celle-ci de quinze jours mais pas plus, c'est-à-dire du 1er novembre au 1er février.
Il signale qu'il a averti Monsieur Perrot, Maire de Marly-le-Roi, à ce sujet. Ce dernier lui a répondu qu'au regard du coût de l'exposition, le syndicat ne pouvait l'organiser seulement pour une durée de deux mois mais que trois mois étaient un minimum.et . S'il n'est pas possible de s'entendre avec Monsieur Jousse pour déplacer l'exposition, soit une alternative est trouvée, soit l'exposition est reportée ou annulée.

Monsieur Delarue propose de la reporter d'une année. Il demande si la contrainte en termes de calendrier autour de l'exposition LEGO est liée à des problèmes sur les dates.

Monsieur Saillard le confirme et ajoute que l'exposition sera montrée à Croissy début février, qu'elle s'installera à Jersey pendant neuf mois et sera à Bastia en fin d'année 2017.

Le Président mentionne que l'exposition LEGO pendant les vacances de Noël n'a pas de sens, car les enfants partent en vacances. Il note que la quadrature du cercle, travaux *versus* LEGO, doit être résolue. Selon lui, l'exposition LEGO ne fait sens que lors de la présentation du nouveau visage du musée.
Il abonde dans le sens du Maire de Marly et considère que tout cela est bien cher payé pour deux mois.
Il demande si, en établissant un rétroplanning, novembre serait envisageable.

Monsieur Saillard souligne qu'en tirant les délais au maximum, les travaux se termineraient mi-novembre. Il ajoute que huit jours peuvent être gagnés, mais sans certitude aucune.

Monsieur Faullimmel suggère de discuter des dates de l'exposition avec Croissy et demande si cette proposition est réaliste ou pas.

Monsieur Saillard mentionne que l'exposition se déroulera à Croissy, notamment pendant les deux semaines des vacances de février.

Monsieur Faullimmel répète que l'exposition LEGO à Croissy se déroule pendant les vacances scolaires. Selon lui et compte tenu des circonstances exceptionnelles, le Syndicat aurait intérêt à demander à Croissy s'il est possible d'y organiser une exposition de Funès pendant les vacances de la Toussaint. Ainsi, le musée gagnerait du temps en exposant du début du mois de décembre jusqu'à la fin février si possible.
Il regrette que, pour des raisons de primauté, le Syndicat se prive totalement de l'exposition LEGO.

Monsieur Saillard propose d'étudier le budget rapidement. Il explique que, lors de la réunion du 3 février, un accord verbal a été trouvé entre Épicure et le Syndicat, mais il n'a pas été officialisé par écrit. En revanche, il s'est engagé sur une éventuelle signature d'ici à la fin du mois. Monsieur Jousse lui a affirmé qu'il n'avait commandé que les briques LEGO de base pour un montant d'environ 25 000 euros. Si l'exposition n'avait pas lieu, il s'en servirait à d'autres occasions.
Dans ce cas, selon lui, le Syndicat pourrait peut-être dédommager Épicure pour un montant de 4 000 euros ou 5 000 euros. En effet, le Syndicat s'est engagé moralement et la société a refusé des dates pour le musée. Il ajoute que le Syndicat peut aussi ne verser aucun dédommagement, car il ne s'agit que d'un accord verbal.

Il précise qu'il n'y a pas encore eu de commande de LEGO spécifiques pour les œuvres. Celle-ci aura lieu en mars en raison du délai, mais il plaide pour que le Syndicat prenne une décision sans attendre.

Monsieur Delarue note que ce sont des œuvres différentes pour chaque exposition. Il fait observer que, si des briques sont achetées, d'autres sont réutilisées. Il s'étonne du montant de 25 000 euros.

Étant donné que les artistes construisent des œuvres que le Syndicat paye, **Monsieur Delarue** demande si le Syndicat touche un dividende si ces mêmes œuvres sont exposées ailleurs.

Monsieur Saillard répond que ce n'est pas prévu.

Madame Chopin précise qu'il s'agit d'un forfait de location pour cinq œuvres, mais il peut y en avoir plus.

Monsieur Delarue note que les œuvres payées par le Syndicat pour leur construction seront facturées à nouveau lors d'une autre exposition.

Monsieur Saillard confirme ses propos.
Il mentionne que le mail de Madame Thieyre évoque un montant de 70 000 euros, sans le mécénat, que le Syndicat versera à Épicure.
Le montant total à verser à Épicure s'élève à 101 000 euros et, à partir de ce montant, un document a été réalisé reprenant les derniers chiffres. Il avertit que, pour ce montant, peu d'œuvres seront exposées.
Il détaille les frais annexes aux œuvres payées à Épicure : l'espace boutique hors achalandage (offert), la communication et la signalétique pour un montant de 4 800 euros (il précise qu'il s'agit de créer un visuel et le décliner pour l'envoyer à la presse), un jeu concours offert, le montage et le démontage de l'exposition par l'équipe d'Épicure pour un montant de 7 200 euros TTC, le transport aller-retour pour 7 200 euros TTC (il indique que le Syndicat n'a aucun intérêt à choisir son propre transporteur ; en effet, s'il ne sait pas transporter des LEGO, le Syndicat sera confronté à des problèmes. De plus, le Syndicat n'obtiendra pas de meilleur tarif), une œuvre participative pour un montant de 7 000 euros (il précise que c'est une option qui peut être retirée. Il s'agit d'une œuvre sur laquelle chacun ajoute son LEGO), un espace pédagogique atelier construction pour un montant de 6 000 euros (les visiteurs créent des œuvres), la location d'œuvres préexistantes dans le thème ancien régime pour un montant de 3 600 euros (cinq œuvres sont prévues, mais il pourrait y en avoir plus).
Monsieur Saillard montre une liste d'œuvres. Il mentionne que restaient encore 65 000 euros et que des œuvres ont été choisies. Celles-ci sont les plus significatives par rapport à la discussion qui a eu lieu avec les membres du Comité, mais la liste n'est pas immuable. Il fait observer que la somme de 65 000 euros représente cinq œuvres. Au total, avec les autres mentionnées, ce seront dix œuvres qui seront exposées.

Madame Chopin décrit la liste les œuvres proposées. Elle suggère de définir un budget œuvres puis de définir les œuvres qui feront partie de la liste.

Monsieur Saillard annonce qu'à la somme de 100 000 euros d'Épicure, s'ajoutent des frais externes pour le Syndicat avec, en premier lieu, l'assurance des œuvres pour un montant de 1 200 euros maximum. Il se peut que le montant réel soit inférieur à cette estimation.
Il continue de lister les frais externes : le petit matériel (par exemple, il est prévu un support, pour un montant de 3 000 euros ; il précise que ceci n'est pas obligatoire), les droits de reproduction pour les décors (c'est-à-dire la mise en scène des maquettes pour les scénariser), l'impression car Épicure ne la réalisera pas, les achats d'encarts pour la presse, une agence de communication (selon lui, la publicité se doit d'être au niveau du coût de l'exposition), le vernissage, les frais de partenariat (il indique que des mécènes ont été contactés, mais certains ne sont pas de vrais mécènes et réclament une soirée en contrepartie de leur don d'argent ; cela signifie la présence d'un vigile, une ouverture le soir et deux cocktails pour un montant de 3 000 euros), les frais d'ouverture du parking, calculés par Madame Chopin à 4 700 euros puisqu'il y a 13 week-ends sur les trois mois.

Monsieur Delarue demande s'il est possible de négocier avec Epicure.

Monsieur Saillard l'espère. Le Syndicat rencontrera Épicure prochainement.

Il évoque enfin l'achat de boîtes pour la boutique, pour un montant de 10 000 euros, ce qui générera cependant une recette. Il est prévu d'acheter 500 boîtes à 25 euros ou 30 euros, mais ajoute qu'il faudra les vendre.

Monsieur Saillard mentionne que le coût global peut s'élever à 130 000 euros, à 10 000 euros près, dans la mesure où certains éléments peuvent être modifiés. En comptant les modifications, il faut compter sur une fourchette entre 115 000 euros et 145 000 euros.
Il fait observer que les chiffres sont aussi proches que possible de la réalité et qu'il ne s'agit pas d'orienter la décision du Comité.
Il aborde ensuite le volet recettes :

- Le partenariat avec la Société Générale pour un montant de 15 000 euros, qui se décompose en un achat de billets pour un total de 6 000 euros, des privatisations et l'organisation de celles-ci s'élevant à 7 500 euros, somme à laquelle 3 000 euros ont été retranchés.

Il informe que la Société Générale n'est pas un mécène, car elle achète des billets. Il avertit que ce seront des billets en moins pour le musée. En revanche, comme évoqué avec raison par la Société Générale, le musée aura deux billets pour les parents.

- Engie pour un montant de 10 000 euros et l'organisation de la soirée pour 1 500 euros,
- Subventions publiques ou privées. Il en espère 1 000 euros de la DRAC et 1 000 euros des Amis du Musée.

Madame Chopin précise que la DRAC versera éventuellement une somme plus importante. La demande de subvention a été faite.
Elle précise que les Amis peuvent être davantage sollicités sur un projet précis, à définir.

Monsieur Perrault rappelle que le Président avait demandé l'année précédente de réduire la subvention de Louveciennes de 10 000 euros, ce qui impliquait de réduire celle de Marly de 23 000 euros. Il demande si Louveciennes peut éventuellement renoncer à cette somme de 10 000 euros, pour que Marly ne verse pas 23 000 euros.

Le Président le remercie de cette remarque et informe qu'il en discutera avec Monsieur Viard.

Monsieur Saillard poursuit son propos sur les recettes et annonce que la plus grande prudence a été observée sur ce point. En effet, l'exposition LEGO n'a jamais fait que 10 000 entrées. De plus, cette exposition n'a jamais rencontré un lieu tel que le musée, c'est-à-dire un lieu clos et sans parking, sauf si cette question est résolue.

Le Président demande combien d'entrées l'exposition de Croissy peut générer.

Monsieur Saillard répond que Croissy mise sur 15 000 entrées.

Monsieur Delarue note que la problématique du parking persiste depuis un certain temps.

Monsieur Saillard souhaiterait que soient négociés l'aménagement de la pelouse et les arbres derrière la barrière afin que les voitures s'y garent. Dans ce petit parking, une vingtaine de places pourraient être réservées au musée. L'Etablissement public de Versailles (EPV) étant l'instance décisionnaire, il indique qu'un rendez-vous sera pris incessamment avec les services compétents pour trouver une solution.

Monsieur Delarue souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement.

Pour en terminer avec le budget, **Monsieur Saillard** mentionne que Monsieur Jousse lui a expliqué qu'il serait déçu si l'exposition ne générait que 10 000 entrées.
Il informe que les tarifs proposés pour cette exposition sont de 5 euros pour les adultes et 2 ou 3 euros pour les enfants.

En ce qui concerne les tarifs, **Madame Chopin** rappelle que des tarifs spéciaux pour les expositions temporaires avaient été votés, un an plus tôt. Elle suggère le vote d'un tarif spécial pour l'exposition LEGO car le musée est gratuit jusqu'à 12 ans pour les expositions temporaires, or les enfants de 3 ans à 12 ans sont la cible pour cette exposition. Elle explique qu'il ne s'agirait pas d'appliquer un tarif de 9 euros pour les parents. Il serait possible de l'abaisser, mais pour les enfants à partir de 3 ans une somme symbolique serait demandée. Ainsi, le musée générerait des recettes.

Monsieur Saillard répond que ce sont les tarifs des expositions précédentes qui ont été repris dans le tableau et que ces tarifs de 5 euros et 2 euros ont servi de base. Ces chiffres ont été multipliés par le nombre moyen d'enfants et adultes visiteurs, ce qui donne 35 000 euros. Si l'exposition génère 14 000 entrées, cela donne 49 000 euros.
Il signale que les chiffres ont été calculés à partir du pire des scenarii. L'objectif pour le Syndicat est de se garder la possibilité de réagir si le pire survient.

En ce qui concerne les recettes, il souligne que, puisque l'achat des boîtes représente 10 000 euros, l'objectif est de vendre toutes les boîtes, ce qui représenterait 13 000 euros. Il conclut en mentionnant qu'entre les recettes et les dépenses, existe un delta de 65 110 euros.
Il fait observer que plus le nombre d'entrées est élevé, plus le déficit diminue. Il ajoute que si un autre mécénat est trouvé, le déficit diminuera d'autant.

Monsieur Delarue note que l'équilibre ne sera pas atteint, quoi qu'il en soit.

Madame Picon souligne que l'exposition est onéreuse, comparée aux expositions précédentes.

Monsieur Faullimmel remarque que l'enjeu de la communication est notable dans les charges. Il demande si la somme de 6 000 euros pour une agence de communication est réaliste et si un bon résultat peut être obtenu pour cette somme.

Monsieur Saillard répond que cela sera normalement le cas.

Madame Chopin mentionne que lors de l'exposition Femmes, une agence de communication pour les relations presse avait été engagée pour un montant de 6 000 euros.

Monsieur Faullimmel demande si cette somme sera suffisante ou s'il faudra ajouter de l'argent pour réaliser plus d'entrées.

Selon **Madame Chopin**, cette somme est suffisante. Elle suggère de faire appel à une agence de communication pour la réouverture. Elle informe qu'un devis avait été demandé à une époque où le musée pensait d'abord rouvrir et organiser l'exposition ensuite. Le devis comprenait le soutien du musée à l'occasion de sa réouverture ainsi que la communication sur l'exposition. Le montant figurant sur ce devis s'élevait à 14 000 euros.

Monsieur Saillard indique que le chiffre de 6 000 euros ne comprend que la partie relations de presse, le reste comprend la partie réouverture.

Madame Chopin souligne que le devis est bien entendu soumis à l'arbitrage du Comité.

Monsieur Faullimmel reconnaît que la communication constitue un enjeu fort, en raison du déficit de notoriété du musée. Le musée n'a donc pas le droit à l'échec. Par conséquent, si le Syndicat veut faire progresser son résultat, ce ne sera pas en économisant sur d'autres postes. Cela se fera bien au prix du renforcement de la communication.

Monsieur Pothelet mentionne que le musée doit être ouvert pendant les vacances de Noël.

Madame Chopin et **Monsieur Saillard** acquiescent.

Madame Picon s'interroge quant au réel désir de monter une telle exposition, étant donné que le musée n'a jamais accueilli une exposition aussi onéreuse.

Madame Chopin fait observer que l'exposition Montgolfières et machine de Marly avait coûté entre 200 000 euros et 300 000 euros.

Monsieur Delarue fait remarquer à Madame Picon qu'il avait été annoncé, il y a quelques mois de cela, que le musée jouait son va-tout.

Madame Picon déclare qu'elle entend ces arguments, mais s'interroge quant à la volonté de consacrer un tel montant pour cette exposition.

Monsieur Pothelet rappelle que l'idée de la rénovation avec une nouvelle scénographie avait déjà été évoquée, malheureusement, l'inondation est survenue. Il constate que les membres du Comité s'accrochent à l'idée que le musée va se renouveler avec l'exposition LEGO.

Le Président relève que ce n'est possible que si les travaux suivent.

Monsieur Saillard répond que le Syndicat en a les moyens financiers.

Le Président mentionne que le Syndicat a besoin d'un chiffrage de la rénovation de l'accueil de manière rapide.

Monsieur Saillard répond que ce chiffre ne sera pas connu avant six à huit semaines. En effet, il faut que l'étude de la RMN soit réalisée pour que l'AMO travaille. C'est à la RMN d'indiquer où seront installés l'accueil et la boutique. En effet, la RMN importe des idées et des méthodes mises en place dans d'autres musées, par exemple, une boutique d'appel où le public cherche avant tout une idée cadeau.

Monsieur Delarue constate que les visiteurs passent obligatoirement par l'espace boutique avant d'atteindre la sortie du musée.

Monsieur Saillard fait remarquer que le parc est vide. Il en a discuté avec Madame Pégard qui se dit prête à mutualiser si les propositions sont cohérentes.

Monsieur Faullimmel rebondit sur le budget et souhaite savoir si la question sous-jacente est de déterminer si le Syndicat se lance ou non.

Monsieur Saillard comprend que cet élu se demande si ce dispositif est validé ou non. S'il est validé, tout sera mis en œuvre pour agir au mieux et les membres du Comité seront informés de l'évolution des travaux.

Monsieur Perrault suggère de valider le planning optimiste qui indique qu'au mieux l'ouverture aura lieu mi-novembre. Il souligne que le musée doit s'engager avec Épicure avant la fin février, tout en tenant compte de la fermeture du mois d'août.

Monsieur Saillard note qu'après consultation, l'AMO jugera peut-être qu'il sera préférable de réaliser les travaux en deux temps ou de commencer par un endroit plutôt qu'un autre.
Il indique que Madame Brandenburg a été interrogée pour déterminer s'il était possible d'ouvrir le musée pendant que les ouvriers finissent les travaux, d'autant que ceux-ci se déroulent sur différents étages. Elle lui a répondu que le souci était celui de l'accès unique et de sécurité qui en découle avec le matériel. De plus, les toilettes se trouvent en sous-sol et des travaux sont prévus à ce niveau.
Il ajoute qu'il sera peut-être possible de gagner un peu de temps après discussion avec l'entreprise. Celle-ci fera peut-être des propositions en ce sens. Il souligne que toutes les solutions seront étudiées et toutes les questions posées.

Il annonce que, si le Comité donne son accord, il engagera l'étude sans attendre. Il répète qu'au mieux l'ouverture du musée aura lieu début novembre et au pire fin décembre.

Monsieur Faullimmel note que le coût est important et différents scenarii ont été étudiés. Il demande si le Syndicat a les leviers nécessaires pour rouvrir le musée, compte tenu de l'appétence du public, privé de musée pendant un an, sans l'exposition LEGO. Le musée dispose-t-il des éléments pour attirer le public le 15 novembre ou le 15 décembre sans l'exposition ?

Monsieur Saillard répond qu'il ne peut le savoir. Il répète que le Syndicat n'a aucun événement prévu à la hauteur de l'exposition LEGO.

Le Président répond que c'est pour cette raison que réouverture et exposition doivent être concomitantes.

Monsieur Faullimmel note que l'exposition LEGO est onéreuse, voire trop onéreuse. Il se demande donc si le musée peut s'en passer pour la réouverture du musée.

Madame Chopin suggère de tabler sur de l'événementiel tels les 25 ans et les 30 ans du musée ou un week-end spécial, avec une programmation festive.

Monsieur Saillard relève que la RMN aura peut-être une proposition à formuler à cette occasion. Il rappelle que le problème du timing est toujours prégnant. En effet, le Syndicat a perdu deux mois, et cela se fait sentir.

Monsieur Faullimmel constate que le Comité doit se prononcer sans attendre concernant Épicure.

Monsieur Saillard précise qu'Épicure attend une réponse pour la fin février.

Monsieur Pothelet estime que la RMN doit être lancée en priorité avec des retours aussi rapides que possible. Ainsi, le Syndicat pourrait obtenir des pistes de réflexion au plus vite.
Selon lui, la deuxième étape est celle de la construction d'un planning. Il est d'avis de ne pas rouvrir le musée avant que ses nouvelles caractéristiques et son nouveau visage ne soient mis en place, avec ou sans exposition.
Enfin, il juge que ce n'est que parce que les deux premières étapes auront été réalisées que le Syndicat mettra tout en œuvre pour réaliser l'exposition LEGO, soit en inversant les dates, soit en la reportant.
Il suggère donc que ce point soit voté au plus vite.
Il demande à Monsieur Saillard s'il pense que d'ici la fin février, le Syndicat disposera d'une meilleure visibilité en termes de planning.

Monsieur Saillard répond par la négative. Il ajoute qu'en travaillant à marche forcée, les délais seront écourtés, mais, selon lui, tout sera en fonction de diverses évolutions.

Il avertit que le Syndicat n'a plus de marge. Par exemple, si la RMN mentionne un point particulier, il faudra opérer des changements. Il en sera de même, si l'AMO entame des travaux et que survient un souci de permis. Des découvertes également peuvent amener des retards, par exemple la découverte d'amiante. Il ajoute que le désamiantage et le confinement demandent deux mois de travail.

Madame Picon note que, peu importe le planning, trois mois de travaux seront nécessaires. Ce délai lui semble optimiste, d'autant que des retards surviennent souvent pendant des travaux, ce qui mènerait à une réouverture à mi-décembre.

Revenant sur le budget de l'exposition, **Monsieur Delarue**, rappelle qu'avant l'inondation, l'exposition LEGO avait été prévue pour relancer le musée parce qu'elle offrait un visage moins élitiste et devait attirer tout type de public. Or, il constate un déséquilibre entre les recettes et les dépenses et le déficit s'élève à 65 000 euros.

Madame Chopin mentionne que les recherches de mécènes sont toujours en cours.

Monsieur Saillard fait observer que le nombre d'entrées attendues avec l'exposition LEGO est équivalent au nombre d'entrées du musée sur une année.

Monsieur Delarue signale que le musée Promenade ne peut amortir les dépenses. Il remarque que Croissy gardera l'exposition plus longtemps, quasiment au même tarif, et Croissy aura donc le temps de l'amortir.

Le Président note que Monsieur Perrot, Maire de Marly-le-Roi, avait raison quand il annonçait que l'exposition devait durer au moins trois mois.

Madame Picon estime que l'exposition doit être reportée.

Monsieur Pothelet note que le musée n'a pas d'autre option pour relancer le musée à sa réouverture.

Monsieur Saillard avertit qu'il ne peut être annoncé de la nouveauté et, dans le même temps, mettre en place une ancienne exposition.
Il résume en mentionnant que le musée fait face à diverses contraintes de temps qu'il ne peut maîtriser. La première relève de problèmes qui peuvent survenir pendant les travaux, ce qui engendrera un prolongement de cette période dans le temps.
La deuxième relève du créneau de l'exposition. En effet, celui-ci n'est pas le plus pertinent dans l'année.
Enfin, la troisième concerne la durée de l'exposition qui ne peut aller au-delà de ce qui est proposé.

Monsieur Faullimmel rappelle que, selon les membres du Comité, cette exposition n'avait de sens que si elle débutait dans une période significative avant Noël pour bénéficier de l'effet « buzz ».

Monsieur Saillard répond qu'il est possible de demander à garder le portait de Louis XIV plus longtemps. En revanche, il soulève le problème du périmètre. En effet, cette exposition est une exclusivité que vend le musée. Il s'assure ainsi qu'il n'y a pas d'autres expositions LEGO concurrentes à proximité.
Les visiteurs ne viendront pas pour le portrait de Louis XIV, mais pour LEGO. Ils n'accepteront pas de débourser 20 euros pour voir Louis XIV en LEGO et le week-end suivant Louis de Funès en LEGO.

Monsieur Delarue en déduit que la contrainte est partie inhérente du business LEGO et que le musée n'a donc pas de raison de terminer l'exposition à une date imposée.

Monsieur Saillard rappelle la raison principale : le Syndicat a accepté les dates du 15 octobre au 15 janvier.

Monsieur Delarue souligne que le Syndicat change d'avis sur ce point.

Monsieur Pothelet affirme que la priorité est celle d'un musée fonctionnel, beau, et qui revêt sa nouvelle peau. Sans cela, il est inutile d'y installer des LEGO.

Le Président estime qu'il faut saisir l'opportunité des travaux maintenant.

Monsieur Faullimmel note que la seule solution est de revoir Monsieur Jousse et de lui annoncer que le musée ne peut être prêt avant le 15 novembre et de lui proposer que l'exposition débute au 15 mars.

Madame Chopin souligne que le musée aura alors une plus grande marge en cas d'imprévu.

Monsieur Faullimmel rappelle que l'objectif consiste à scénariser un événement pour la réouverture. Si, après étude du projet, le constat en termes de délais est que cela est impossible, le Syndicat s'offrira une marge et l'exposition n'ouvrira pas avant le 15 mars.
De fait, il demande s'il est possible de négocier dans le même temps une exposition à Jersey et une à Louveciennes.

Monsieur Saillard note la proposition consistant à organiser l'exposition du 15 mars jusqu'à l'été.

Monsieur Faullimmel mentionne que le musée n'a pas encore fait part de ses exigences à Monsieur Jousse.

Monsieur Delarue admet que le musée paye les œuvres et qu'Épicure en garde la propriété intellectuelle. En revanche, il refuse que le musée soit soumis à une obligation de date de fin ; le musée pourrait garder les œuvres trois mois, voire six mois.

Monsieur Saillard comprend les arguments de Monsieur Faullimmel. Cependant, il rappelle que l'accord donné à Monsieur Jousse sur les dates porte sur la période du 15 octobre au 15 janvier.

Monsieur Faullimmel plaide pour un décalage des dates, au regard de la situation du musée.

Monsieur Faullimmel propose d'étudier la marge dont le Syndicat a besoin, afin de poser ensuite la question d'un report à Monsieur Jousse. Selon lui, il est inutile de viser la fin de l'année 2017 si tous s'accordent sur le fait que le risque est trop grand. Il propose d'étudier la situation afin de disposer d'une vision réaliste du calendrier d'ici début mars ou le 15. Au moment de la réouverture, le musée entrerait ainsi dans une nouvelle configuration et les travaux seraient terminés. De plus, le musée pourrait scénariser son démarrage et conserver l'exposition plus longtemps, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'été.

Monsieur Perrault souligne que le musée perdra l'exclusivité.

Monsieur Saillard observe que c'est la quadrature du cercle, comme l'évoquait le Président. En effet, les membres du Comité tentent d'intégrer tous les éléments dans un calendrier très serré, alors que c'est impossible.
Si le Syndicat signe pour une inauguration de l'exposition le 15 novembre ou le 15 décembre, et si le musée n'est pas prêt, il se demande si le Syndicat devra dédommager Épicure.
Monsieur Saillard suggère à Madame Chopin une rencontre avec Monsieur Jousse

Le Président et **Madame Picon** demandent à Monsieur Saillard de rencontrer Monsieur Jousse pour négocier avec lui.

Selon **Madame Picon**, si Monsieur Jousse comprend que l'exposition ne peut avoir lieu le 15 octobre, peut-être trouvera-t-il une solution.

Monsieur Delarue mentionne que les œuvres auront été créées et que les dates du 15 octobre ou du 15 novembre ne changent rien au problème. En revanche, il répète qu'il ne comprend pas pourquoi il est imposé une date de fin.

Madame Chopin juge que l'exposition devrait durer quatre mois.

Monsieur Saillard abonde en son sens, d'autant que des visites pédagogiques pourraient être organisées avec les écoles, entre autres. Il suggère d'inviter le public à visiter le nouveau musée pour leur annoncer que trois mois plus tard l'exposition LEGO aura lieu.

Le Président propose un relevé de décisions.
Il suggère que Monsieur Saillard et Madame Chopin rencontrent Monsieur Jousse et lui demandent de trouver une solution en considérant que :

- le musée rencontre un vrai problème de travaux,
- le Syndicat souhaite une concomitance entre la réouverture du musée et l'exposition,
- en raison des problèmes de travaux avec les incertitudes qu'ils engendrent, le Syndicat souhaite que l'exposition dure quatre, voire cinq mois.

En ce qui concerne le budget, il mentionne que celui-ci peut se négocier et ajoute que quelques euros peuvent être économisés. Il demande que soit annoncé à Monsieur Jousse que le Syndicat corrobore le budget sous condition de souplesse sur les dates de sa part pour tenir compte des contraintes de travaux.
Ainsi, comme le souhaite Monsieur Perrot, Monsieur Saillard conserverait une certaine liberté pour lancer les appels d'offres et les étudier. Il mentionne que Monsieur Saillard aura plus de temps et le musée pourra ouvrir avec une exposition autre qu'ancienne comme celle de la Chaussure de la Reine.

Monsieur Delarue note que le Syndicat aura également plus de temps pour remédier à d'éventuels soucis ou retards dans les travaux.

Le Président avertit que les membres du Comité devront d'abord étudier les propositions de la RMN et note que cela demandera du temps. En effet, le Comité en débattra et les maires devront être informés.

Monsieur Saillard informe qu'il a découvert, lors de sa réunion avec Monsieur Jousse, qu'il est élu de Saint-Germain-en-Laye, sur la liste de Monsieur Péricard.

Monsieur Pothelet mentionne que Madame Thieyre le leur avait signalé lorsqu'elle leur a parlé de l'exposition.
Il ajoute qu'un point est à étudier avec Madame Thieyre, absente ce soir, en ce qui concerne les sponsors. Il rappelle qu'Engie verse 10 000 euros et Monsieur Saillard a expliqué la ventilation au niveau de la Société Générale. Madame Thieyre souhaitait que l'exposition ait lieu cette année, car son interlocutrice à la Société Générale occupera un nouveau poste l'année prochaine.
Il désire que ce point soit noté, parce que les montants ne sont pas négligeables. Il propose que Madame Thieyre rappelle son interlocutrice pour lui expliquer les soucis de délais et savoir si, éventuellement, cette interlocutrice peut basculer de quelques mois.

Monsieur Saillard interroge les membres du Comité sur leur position au cas où Monsieur Jousse refuse.

Le Président répond que le refus de Monsieur Jousse posera problème. Il ajoute qu'il ne comprend pas quel serait l'intérêt pour Épicure de refuser.

Monsieur Perrault demande si la SEOP a émis des propositions pour éviter une deuxième inondation si, malheureusement, une autre canalisation éclatait.

Madame Chopin annonce que la SEOP n'a pas prévu de prendre des dispositions. En revanche, elle demandera des devis pour l'aménagement d'un merlon.

Monsieur Saillard annonce que la prochaine séance du Comité syndical du Musée est prévue le 27 février, pour voter le rapport d'orientation budgétaire qu'il a été compliqué d'établir jusqu'à présent.

Le Président propose la date du 28 février.

Monsieur Perrault demande si la question du personnel pourra être évoquée car il avait été évoqué l'éventuel passage de certains membres du personnel du musée vers le Syndicat Monte-Cristo.

Monsieur Saillard répond que cette question est à l'étude.

Madame Chopin mentionne qu'elle a contacté Monte Cristo, le musée d'Archéologie nationale, le musée Lambinet et le musée Fournaise, pour savoir s'ils avaient besoin de vacataires. Elle en attend les retours. Le musée Maurice Denis sera contacté également.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h50.